

AVIS PUBLIC DE LA TENUE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 1275-295 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

AVIS est, par les présentes, donné que :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 15 février 2021, le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le projet de règlement n° 1275-295 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de :

- Prévoir des dispositions particulières concernant l'enfouissement des fils conducteurs et d'alimentation électrique, téléphonique ou de câblodistribution;
- Modifier la grille des usages et normes de la zone H1-750-A pour y permettre l'usage « enseignement aux niveaux de la maternelle, de l'élémentaire et du secondaire (851) », ainsi que les normes applicables à cet usage.
- 2. L'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement est remplacée par une consultation écrite de 15 jours annoncée au préalable par le présent avis public, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020.
- 3. Ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire des personnes habiles à voter.
- 4. Une présentation détaillée portant sur ce projet de règlement peut être consultée sur le site Internet de la Ville en suivant ce lien : <u>Présentation du projet de règlement</u> 1275-295 - Consultation écrite.

Aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs au projet de règlement doivent être transmis par écrit au bureau de la municipalité, au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 7E6 ou par courriel à greffe@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca, et être reçus au plus tard le 4 mars 2021 à 16 h 30.

5. Ce <u>projet de règlement nº 1275-295</u> peut être consulté sur le site Internet de la Ville au <u>www.ville.vaudreuil-dorion.gc.ca.</u>

Note explicative du Règlement n° 1275-295

Le règlement nº 1275-295 a pour objet de prévoir des dispositions particulières concernant l'enfouissement des fils conducteurs et d'alimentation électrique, téléphonique ou de câblodistribution pour les bâtiments principaux et les équipements accessoires compris à l'intérieur de certaines zones, et ce, uniquement lorsqu'identifiés à la grille des usages et normes applicable à ces zones.

Le règlement n° 1275-295 a également pour objet d'autoriser l'usage « enseignement aux niveaux de la maternelle, de l'élémentaire et du secondaire (851) » à l'intérieur de la zone H1-750-A, ainsi que les normes applicables à cet usage.

Service de l'aménagement du territoire – 2 février 2021

Pour toute question relative au projet de règlement visé par le présent avis, veuillez vous adresser au:

- Service du greffe et des affaires juridiques si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation écrite;
- Service de l'aménagement du territoire si celle-ci est en lien avec la localisation des zones, l'objet du règlement ou ses impacts.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce dix-septième (17e) jour du mois de février deux mille vingt-et-un (2021).

Jean St-Antoine, avocat, OMA Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site Internet de la ville au <u>www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca</u>

